

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE PERIERS SUR LE DAN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2015

Date de convocation
04/09/2015
Date d'affichage
04/09/2015

L'an deux mil quinze, le quinze septembre à 19 heures,
le conseil municipal de cette commune régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Raymond PICARD, Maire.

Présents : M. LETELLIER Francis, Mme NEUTRE Christiane, adjoints

Messieurs : LE CARPENTIER Jacques, MANTELET Michel, CAGNIARD Fabien, LETELLIER Fabrice, BERT Jean

Mesdames : MABIRE Rachel, SICOT MOZES Valérie

Excusés : M. BRUNEL Alain, RIVOIRE Lionel, ZAJEWSKI Jocelyne, LEGRAND Karine

Absent : RUFFEL Rudy

Secrétaire de séance : M. BERT Jean.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 13

Pouvoir de M. BRUNEL Alain à M. PICARD Raymond, M. RIVOIRE Lionel à M. LETELLIER Francis, Mme ZAJEWSKI Jocelyne à Mme NEUTRE Christiane

OBJET :.PARC EOLIEN – ENQUETE PUBLIQUE AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire rappelle le projet de parc éolien au large de Courseulles sur mer et le passage de câbles enterrés sur le territoire de la commune. Le projet est aujourd'hui soumis à enquête publique et l'avis du conseil municipal est sollicité.

Monsieur le maire expose que les communes du littoral percevront une indemnité eu égard à l'impact visuel engendré par la présence des éoliennes et déplore que les autres communes traversées par des câbles à très haute tension ne perçoivent aucun dédommagement eu égard aux nuisances électromagnétiques liées aux câbles inductifs utilisés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Emet un avis favorable sous condition à ce projet ;

Conditionne cet avis favorable au versement d'une indemnité substantielle du fait des nuisances électromagnétiques engendrées par la présence des câbles sur le territoire de la commune ;

Emet un avis défavorable si cette condition n'est pas respectée ;

Demande une garantie décennale sur la voirie concernée.

OBJET :.MARCHE TRAVAUX EXTENSION ET REHABILITATION DE LA SALLE COMMUNALE

ANNULE ET REMPLACE PRECEDENTE DELIBERATION (erreur de transcription)

Suite aux travaux d'extension et de réhabilitation de la salle communale, Monsieur le maire propose de valider les travaux suivants :

Lot 1 – TERRASSEMENT VRD : DE PAIX DE CŒUR pour	13 506,55 € HT
Lot 2 : GROS ŒUVRE RAVALLEMENT : JEANNE CONSSTRUCTION pour	33 637,50 € HT
Lot 3 : CHARPENTE BOIS : BRUNO pour	7 271,42 € HT
Lot 4 : COUVERTURE ARDOISE : ROBERGE Thierry pour	10 368,96 € HT
Lot 5 : MENUISERIES EXTERIEURES ALU : STAB pour	9 264,00 € HT
Lot 6 : PLACO – PLAFONDS SUSPENDUS : DPI pour	7 364,50 € HT
Lot 7 : CARRELAGE – FAIENCE : LEVALLOIS pour	6 424,51 € HT
Lot 8 : PEINTURE : PIERRE SAS pour	1 855,78 € HT
Lot 9 : ELECTRICITE : MASSELIN Tertiaire pour	8 790,00 € HT
Lot 10 : CHAUFFAGE GAZ – VENTILATION : PIQUOT pour	4 169,69 € HT

Ces propositions sont issues d'une concertation préalable avec l'architecte et approuvées par la commission de travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT PARTHELIOS

Le conseil municipal ne souhaite pas prendre de décision, il souhaite de plus amples renseignements sur les conséquences éventuelles sur le budget communal.

QUESTIONS DIVERSES

Bulletin municipal : sortie et distribution deuxième quinzaine d'octobre 2015

Communauté urbaine : Projet de fusion des communautés de communes Plaine Sud et Entre Thue et Mue avec Caen la mer..

SDEC : Programme de remplacement des candélabres : ceux de la rue de la Dame ont été remplacés gratuitement.

17 candélabres seront remplacés par des éclairages par LED sur mâts de 5 mètres rue de l'Épine, rue du Temple, rue du Clos Besnard, rue du Hameau et un nouveau rue du Temple.

Financement étalé sur 5 ans pour la commune.

Réseau assainissement Rue du Londel/Rue de l'église : L'étude est prévue fin 2015, les travaux devraient commencer en 2016 à la charge de Caen la mer.

Il serait judicieux de procéder à l'enfouissement de réseau électrique en même temps.

Loi Notre : La loi Notre prévoit la dissolution des CCAS pour la création de CIAS (Centre Intercommunal d'Aide Sociale). Voir si le fonctionnement resterait identique, problèmes de proximité. Christiane NEUTRE se charge de se renseigner.

Ecole : Actuellement il y a 21 enfants de Périers en primaire et 11 en maternelle, soit 32 enfants de Périers scolarisés à Biéville-Beuville.

Les effectifs restent stables.

Personnel communal : La promotion interne de grade de Michel LOISON prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2015.

Divers travaux : Appel aux âmes charitables pour aider Yves DESGAGES à débayer le garage, le terrain de tennis, le bois... Rendez-vous le vendredi 18 septembre 2015.

Raymond PICARD informe le conseil municipal que le comité des fêtes souhaiterait organiser un forum avec toutes les associations de la commune.

Jacques LE CARPENTIER informe qu'un concert a eu lieu à l'église le 13 septembre et que l'église sera ouverte pour les journées du patrimoine les 20 et 21 septembre 2015.

Problème des arbres qui touchent les gouttières de l'église. Elagages à prévoir.

Michel MANTELET présentera le site internet de la commune lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Il souhaite qu'un article paraisse dans le bulletin municipal rappelant les horaires de tonte le dimanche et jours fériés.

La séance est levée les jour, mois et an susdits.

Prochain conseil municipal le mardi 20 octobre 2015 à 19h.

